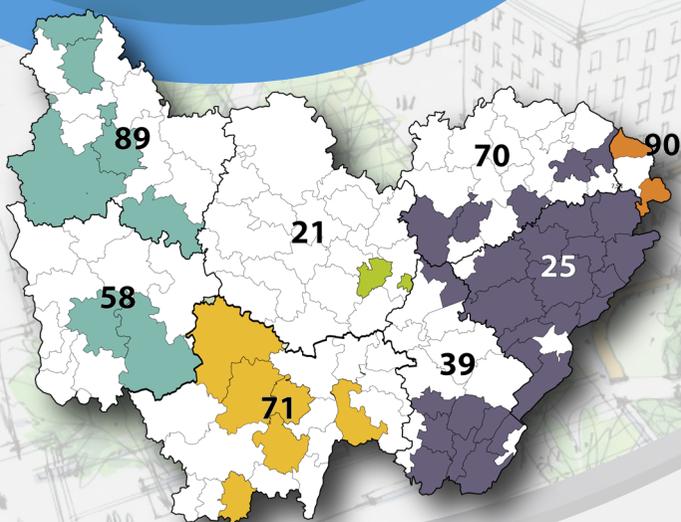


LES PRESTATAIRES



Doubs / Jura / Haute-Saône :

- SEDIA
- Agence d'Urbanisme de Besançon Franche-Comté (AUDAB)
- Agence de Développement d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU)
- RV² CONSEIL



Territoire de Belfort :

- Agence d'Urbanisme du territoire de Belfort (AUTB)
- SODEB



Côte d'Or :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne
- SEDIA



Saône et Loire :

- ESPELIA
- URBICAND
- L'ECHAPPEE SAS



Yonne / Nièvre :

- FILIGRANE PROGRAMMATION
- AVANT PROJET
- TRANS-FAIRE
- Gabriel PALOMBELLI



VOTRE CONTACT

Thomas SONET

06 08 69 91 84

thomas.sonet@epfdoubsbfc.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

21 rue Louis Pergaud
25000 besançon

03 81 82 38 31

epf@epfdoubsbfc.fr

www.epfdoubsbfc.fr

EPF

DOUBS BFC

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Etudes d'opportunité et
de faisabilité préalables
à la reconversion de
friches et d'espaces
dégradés

Vous êtes une collectivité et vous avez repéré une friche sur votre territoire que vous souhaiteriez reconverter.

Toutefois, vous ne savez pas comment appréhender le sujet ou vous n'avez pas connaissance des démarches à engager ?

L'EPF Doubs BFC peut vous accompagner dans votre réflexion !

LE DISPOSITIF

Afin de faciliter l'émergence de projets de reconversion et de requalification de friches ou d'espaces dégradés, l'EPF propose désormais à ses membres la réalisation d'études d'opportunité / faisabilité préalables. Celles-ci sont réalisées sous le contrôle de l'EPF par un de nos prestataires, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Deux cas de figure peuvent être rencontrés :

- L'EPF n'est pas encore propriétaire du site : l'objectif est d'accompagner la collectivité pour qu'elle soit en mesure de se prononcer sur l'acquisition par l'EPF, et de définir les conditions de valorisation de la friche : potentiel de reconversion, temporalité, coût.
- L'EPF est déjà propriétaire du site et le porte temporairement avant de le rétrocéder à la collectivité à son coût de revient : l'objectif est de présenter à la collectivité différents scénarios de requalification post-portage et les conditions afférents à chacun d'entre eux.

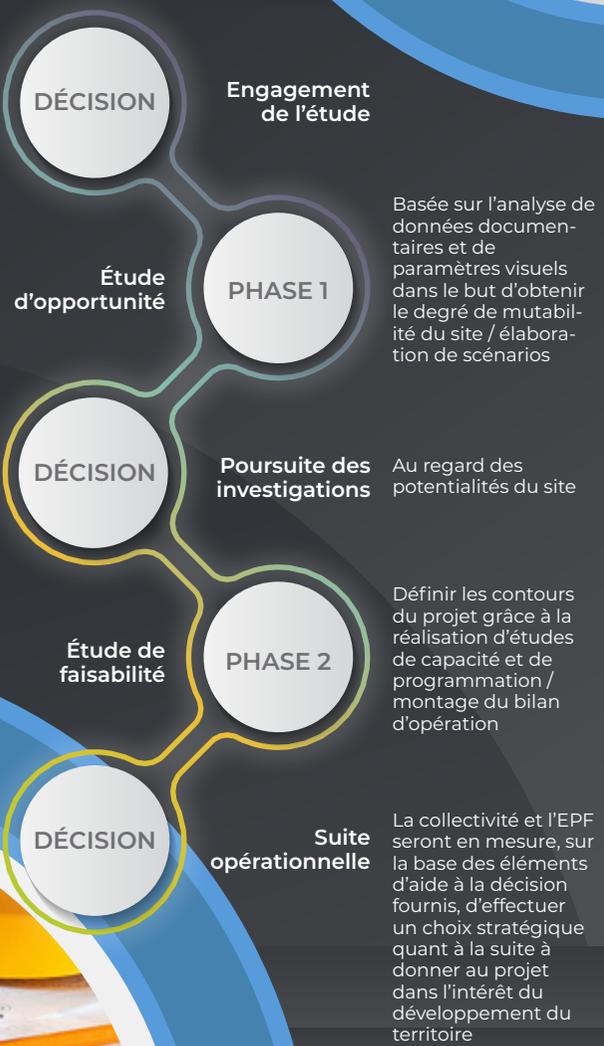
LES CONDITIONS

- Bénéficiaires : communes et EPCI adhérents
- Préfinancement des études par l'EPF (coût au final refacturé à la collectivité)
- Prestation actuellement éligible au Fond Vert "ingénierie" : aide financière jusqu'à 50 % du montant des études (hors études techniques complémentaires)

LE CONTENU DES ÉTUDES



LE PHASAGE



NB : des études techniques complémentaires pourront être mobilisées en fonction des enjeux (études de pollution, géotechniques, environnementales, etc.)

